



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

Grenoble, le 13 juillet 2023

Service environnement  
Bureau / unité patrimoine naturel

Monsieur le maire de Tignieu-Jameyzieu

Mairie  
10 place de la Mairie  
38230 Tignieu-Jameyzieu

**Objet** : Dossier de Règlement Local de Publicité de la commune de Tignieu-Jameyzieu

**Références**: Dossier de RLP réceptionné en Direction Départementale des Territoires le 05/05/ 2023

**Références réglementaires** : article L.581-14-1 du Code de l'environnement.

Par courrier ci-dessus référencé vous avez transmis à la DDT le dossier de Règlement Local de Publicité de votre commune, en vue de recueillir l'avis de la CDNPS, conformément aux dispositions de l'article L.581-14-1 du Code de l'environnement.

Selon les informations dont je dispose, la Direction départementale des Territoires de l'Isère n'a pas été associée à l'élaboration du projet. Je vous informe que ce dossier n'a en conséquence pas fait l'objet d'une instruction de nos services.

Au demeurant, la CDNPS dite " de la Publicité " a été consultée par voie dématérialisée, par demande d'échanges électroniques du 5 au 26 juin 2023, comme je vous en avais informé lors de mon courriel du 5 juin dernier. Cette formation spécialisée étant composée de 12 membres, à laquelle s'ajoute la participation du maire de la commune concernée avec voix délibérative.

A l'issue de cette consultation, je vous informe que la Commission a émis un avis favorable sur le projet.

Le Directeur Départemental des Territoires adjoint

Yves PICOCHÉ